

**Charte des examinateurs**

**pour l'évaluation de**

**l'épreuve anticipée de français (EAF)**

**Académie de Versailles**

**Session de 2012**

# **Préambule**

Le terme *Charte* est compris au sens d'écrit permettant un accord et une communication. Élaborée lors de réunions départementales auxquelles a participé au moins un professeur par lycée, cette charte a vocation à faciliter le travail des commissions d'entente et d'harmonisation.

Les indications contenues dans cette charte ont pour but de rappeler le contexte d'une communication adéquate avec la situation d'examen, *acte institutionnel unique et décisif* qui engage la responsabilité de tous. Il s'agit aussi d'éviter nombre de plaintes reposant sur des malentendus.

La situation institutionnelle de l'examen implique des règles de neutralité et le respect des cadres de référence de l'examen.

## **I. Le cadre de référence :**

- A. Le *Préambule des programmes de français en classes de seconde et première* : B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010.
- B. Cadre proposé pour le *Descriptif des lectures et activités* : B.O. n°1 du 3 janvier 2002.
- C. *Les compétences évaluées à l'EAF* :
  - B.O. du n°26 du 28/06/2001, réédité dans le B.O. n°46 du 14/12/2006.
  - B.O. spécial n°7 du 6 octobre 2011 : *Épreuve obligatoire écrite de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique à compter de la session 2012 des épreuves anticipées.*
  - B.O. spécial n°7 du 6 octobre 2011 : *Épreuves orales, obligatoire et de contrôle, de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2012 des épreuves anticipées.*
- D. *La charte de déontologie des examens* : B.O. n°15 du 12 avril 2012.

## **II. Éthique de l'examinateur : principes directeurs.**

### **A. Principes généraux**

- Le Baccalauréat est un examen qui valide des compétences et des savoirs acquis au cours de la scolarité. Dès lors, l'examinateur n'est pas dans la même posture que le professeur formateur dans sa classe. La certification est un acte qui engage l'examinateur dans le cadre d'un jury collégial qui exige la concertation en commissions d'entente et d'harmonisation.
- La situation d'examen exige bienveillance et courtoisie de la part de l'examinateur.
- Pour assurer l'équité de traitement des candidats, l'examinateur veille à maîtriser les effets de concurrence et de disparité entre établissements, entre filières, entre classes, entre élèves.
- Toute évaluation doit être justifiée au regard des textes institutionnels : les cadres de référence ci-dessus.

### **B. Posture de l'examinateur-évaluateur**

Le statut de l'examen constraint le professeur à adopter une posture différente de celle qui est la sienne en cours d'année : il ne s'agit plus d'une *évaluation formative* qui relève de la régulation de progressions mais de la *validation finale* d'un cursus de plusieurs années. L'examinateur doit donc veiller à

- observer et rechercher ce que le candidat a réussi à l'oral comme à l'écrit, c'est à dire reconnaître le travail accompli ;
- être ouvert aux différentes lectures des sujets et des textes : accepter toute interprétation possible et cohérente, sans quête de l'idéal c'est-à-dire sans chercher la perfection ou l'exhaustivité ;
- communiquer avec le candidat à l'oral de manière à ne pas le pénaliser, c'est-à-dire l'écouter et l'aider. Il convient de prendre en compte la situation particulière dans laquelle se trouvent les candidats à l'examen ;
- prendre conscience de la portée de la note d'examen dans le cursus de l'élève ;
- prendre en compte la spécificité des séries, le niveau de difficulté des sujets, des corpus, des questions à l'oral comme à l'écrit .

### **III. Modalités de fonctionnement**

#### *A. Écrit*

L'examinateur est membre d'un jury qui travaille en *commissions*, lieu de concertation. Aucune décision n'est prise individuellement : elle est le résultat d'un *conseil*, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire d'une délibération qui statue sur ce qui est « valable » ou non.

C'est pourquoi l'on convient

- d'harmoniser en deux temps l'évaluation : une réunion d'entente permettant de se concerter sur les pondérations à adopter à partir de l'observation de copies avant les corrections (demi-journée si possible) et une réunion d'harmonisation sur l'évaluation des copies avant de remonter les notes (demi-journée si possible) ;
- de prêter attention à l'indication explicite sur les copies de la notation des deux parties de l'épreuve ;
- de revoir systématiquement en double correction les copies notées 5/20 et en dessous : dans ces cas-là il est souhaitable de justifier leur évaluation en référence aux compétences.

#### *B. Oral*

L'examinateur veille à

- accueillir le candidat et lui rappeler les modalités de déroulement de l'épreuve ;
- respecter le descriptif (n'émettre aucun commentaire devant le candidat sur le nombre de textes, les contenus, la forme...) ;
- laisser à disposition du candidat l'ensemble des documents figurant sur le descriptif (éditions parascolaires, manuels...) ;
- Interroger sur toutes les lectures analytiques du descriptif sans se restreindre aux textes connus de lui ;
- respecter la durée de préparation et la parité de temps de passation de chaque partie de l'épreuve : exposé et entretien (10 mn chacune). Si l'exposé *tourne court*, l'examinateur peut le relancer et vérifier la compréhension littérale (B.O.), puis passer à la deuxième partie avec l'accord du candidat. Le temps de l'entretien, lui, ne peut être écourté. L'examinateur mentionne sur le bordereau la durée effective de chaque partie de l'épreuve, pour éviter tout recours ultérieur.

Il est rappelé que

- l'exposé du candidat propose une réponse à la question posée par l'examinateur. Cette réponse est une lecture orientée par la question ; on n'attendra pas une composition spécifique élaborée.
- l'entretien ouvre sur l'objet d'étude et les lectures cursives en lien avec le texte proposé en exposé. Lorsque le candidat n'a rien à dire, l'examinateur dispose de plusieurs pistes pour conduire l'entretien. Cf. le B.O. n°7, du 6 octobre 2011 p. 2 : *ouvrir les perspectives, élargir la réflexion sur l'œuvre et l'objet d'étude, tirer parti des lectures... Il ouvre le plus possible cet entretien aux lectures et aux activités personnelles du candidat ... Pour cette raison l'examinateur s'appuie sur les propos du candidat et conduit un dialogue ouvert. Il évite les questions pointillistes ;*
- le bordereau doit comporter la note et le commentaire en référence aux compétences évaluées dans chaque partie de l'épreuve.

Pour l'harmonisation de l'évaluation de l'oral il est utile de prévoir deux temps de concertation : l'un en début d'oral (réunion d'entente), l'autre à mi-parcours pour harmoniser les notes.

## RÉFÉRENCES POUR L'ÉVALUATION

Il est important de rappeler que

- ce que l'on évalue ce sont les compétences en référence au préambule des programmes et au B.O. n°7 du 6 octobre 2011 définissant les épreuves écrite et orale, non la conformité à un protocole d'exercice (forme, longueur...).
- Toutes les compétences sont évaluées en fonction de leur présence et de leur qualité dans les travaux des candidats ; le B.O. précise en effet que la finalité des épreuves est de « vérifier les compétences acquises ». Ainsi les critères de maîtrise de la langue indiqués dans le tableau des références, page 5, sont à prendre en compte d'une manière globale.
- Les compétences ne valent pas barème : leur pondération doit être harmonisée en réunion d'entente.

# 1. Écrit

## Question sur le corpus

- La réponse à la question sur le corpus requiert des compétences spécifiques qui sont davantage de l'ordre de la synthèse.
- Elle doit être traitée de manière rapide, synthétique et concise. On n'attend pas que le candidat applique mécaniquement un schéma d'approche mais qu'il montre son intelligence des textes par la pertinence de sa lecture.
- Le développement de la réponse doit être raisonnablement proportionné au barème de la question (4 ou 6 points sur 20).

<b>Compétences à évaluer pour la réponse à la question. La pondération à accorder à chacune est à décider en commission.</b>	
<b>Compétences</b> <i>(en italique les items explicitement inscrits dans le B.O.)</i>	<b>Explication</b>
<i>Lire, interpréter :</i> Comprendre la question et les textes : dégager l'essentiel.	Sélectionner l'information et la reformuler : références précises qui ne sont pas nécessairement des citations ou des analyses stylistiques.
<i>Tisser des liens entre les textes.</i>	Confronter, comparer les textes . Mettre en valeur l'unité du corpus et ce qui lie les textes.
<i>Construire un jugement cohérent</i> structuré de manière synthétique.	Organiser la réponse (sans exiger introduction et conclusion canoniques, comparables à celles du commentaire ou de la dissertation) : présenter la question rapidement et parvenir, à un moment du devoir, à mettre en évidence le caractère transversal de la question (synthèse).
<i>Maîtriser la langue</i> (codes de l'expression écrite).	Rédiger de manière concise en respectant les usages normés de la langue.

## Tableau de références pour les trois sujets de l'écrit

<b>Compétences communes aux trois sujets La pondération à accorder à chacune, selon les types d'exercice, est à décider en commission.</b>	
<b>Compétences</b> <i>(en italique les items explicitement inscrits dans le B.O.)</i>	<b>Explication</b>
<i>Lire, analyser, interpréter :</i> Comprendre le sujet et les textes.	Approche globale, saisie des enjeux. Rendre compte des différents niveaux de lecture et de compréhension.
<i>Construire un jugement argumenté cohérent.</i> - Construire une démarche cohérente. - Raisonner, argumenter.	Posture de scripteur (conscient ou non de ses effets) : l'élève construit son argumentation pour convaincre au mieux en prenant <i>encompte d'autres points de vue que le sien</i> . - Organiser ses idées, structurer son écrit selon une organisation qui peut varier selon les démarches. - Adopter une distance critique ; produire un effet sur le lecteur.
<i>Mobiliser sa culture.</i> <i>Tisser des liens entre les textes et les œuvres</i>	- Mobiliser, convoquer des connaissances ; - utiliser sa culture scolaire et personnelle.*
<i>Maîtriser la langue</i> (codes de l'expression écrite)	Se conformer au code écrit : lisibilité, syntaxe, orthographe, lexique.

\*La culture personnelle ne s'attache pas nécessairement aux objets communément admis par la culture canonique scolaire mais peut proposer des références variées.

## 2. Oral

### Partie I : EXPOSE

	<b>COMPETENCES</b>	<b>Indicateurs</b>
Expression et communication	Lecture correcte et expressive.	Prononciation correcte, ponctuation respectée.
	Qualité de l'expression et niveau de langue orale.	Langue scolaire sans familiarité.
	Qualité de communication et de conviction	Engagement personnel dans la communication verbale et non verbale (regard, expressivité...).
	Gestion du temps de parole.	Fluidité de la parole. Gestion des 10 mn sans rigidité.
Réflexion et analyse	Compréhension du texte.	Sens global. Pas de contresens.
	Prise en compte de la question.	Réponse apportée au cœur de l'exposé (déroulement, développement).
	Développement construit, argumenté et pertinent, au service d'une interprétation.	Pertinence du développement au regard de la question.
	Relevé et explication des procédés d'écriture avec des références précises au texte.	Pertinence du rapport établi entre le repérage du procédé, son analyse et la justification de son utilisation pour le sens (sans attendre un relevé exhaustif des procédés).
Connaissances culturelles	En lien avec le texte.	Auteur, œuvre, extrait...
	En dehors du texte.	Ouverture de la conclusion.

### Partie II : ENTRETIEN

	<b>COMPETENCES</b>	<b>Indicateurs</b>
Expression et communication	Aptitude au dialogue.	Réponses développées aux questions posées, autonomie dans le discours.
	Qualité de l'expression et niveau de langue orale.	Conformité à la norme du discours oral courant.
	Qualité de communication et de conviction.	Engagement personnel dans la communication verbale et non verbale (regard, expressivité...).
Réflexion et analyse	Capacité à réagir avec pertinence aux remarques et interventions.	Écoute et prise en compte de l'échange.
	Qualité de l'argumentation.	Propos clair ; justification au service du propos.
	Capacité à mettre en relation et à élargir une réflexion.	Capacité à naviguer dans ses dossiers et documents, à faire des liens.
Connaissances	Savoirs littéraires sur les textes, l'œuvre, l'objet ou les objets d'étude.	Lecture de l'O.I., des textes complémentaires, Connaissances personnelles.
	Contexte culturel.	Capacité à mobiliser et à mettre en perspective ses lectures, connaissances et pratiques culturelles et artistiques personnelles.